

## LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

### PROGRAMME

- INTRODUCTION AU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - LOI LAGARDE DU 1ER JUILLET 2010
  - Le crédit à la consommation en Europe et en France
  - Définition du crédit à la consommation : le crédit, soutien de la croissance et de l'emploi
  - Les prêts concernés : les besoins du client, les typologies de biens financés
  - Les exclusions
  - L'offre préalable de crédit (OPC)  
*Cas pratique. La législation en vigueur*
- LE CONTEXTE DE LA REFORME ET DECRYPTAGE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE
  - La directive européenne du 23 avril 2008
  - L'endettement des français : niveau d'encours et statistiques
  - Rappel des principales réglementations : Lois Scrivener, Neiertz, Borloo, Murcef, Chatel
  - Concepts de TEG, d'usure, fichier positif et notion de ménages fragiles
- IDENTIFIER LES OBLIGATIONS PRÉ-CONTRACTUELLES D'UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION
  - Les différents canaux de distribution (agence bancaire, démarchage financier, vente à distance, réseau d'intermédiaires)
  - Le devoir d'information pré-contractuelle et le devoir de conseil
  - La fiche d'informations
  - Le devoir d'explications : les nouvelles informations obligatoires à fournir
  - La remise des documents précontractuels  
*Cas pratique. Conception d'une fiche d'informations d'une demande de crédit*
- MAÎTRISER LES RÈGLES CONTRACTUELLES D'UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION
  - La rédaction du contrat de crédit : conclusion, réflexion, rétractation
  - Les caractéristiques du contrat : les points généraux à expliciter
  - Les particularités catégorielles : prêt personnel, crédit renouvelable, LOA (Location avec Option d'Achat), découvert en compte, facilité de caisse (paiement différé carte)
  - L'incidence de l'octroi d'un crédit sur la situation matrimoniale : solidarité ou non entre le ou les contractants (mariage, PACS, concubinage)  
*Cas pratique. Montage d'un dossier de crédit personnel*
- MAÎTRISER LES PHASES POST-CONTRACTUELLES D'UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION
  - Les droits et obligations de l'emprunteur : obligation de remboursement et remboursement anticipé

### DESCRIPTION

La loi du 1er juillet 2010, dite la Loi Lagarde a considérablement renforcé la protection du client consommateur de crédit à la consommation tout en imposant aux partenaires financiers, responsables de leur distribution, davantage de transparence quant à leur commercialisation. La Loi stipule que toute personne en situation de proposer ce type de crédit doit obligatoirement être formée à la démarche dans un but de prévention de surendettement du client souscripteur potentiel. A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de présenter les informations permettant à l'emprunteur de mesurer si la solution proposée est adaptée à sa situation personnelle, d'appréhender les enjeux en terme de responsabilité et d'identifier les sanctions encourues en cas de manquement.

### OBJECTIFS

- Acquérir les compétences techniques et juridiques nécessaires à ce type de distribution
- Maîtriser les droits et obligations des prêteurs, des intermédiaires et des emprunteurs
- Savoir analyser et comparer les solutions de financement

### PUBLIC

- Chargés de clientèle particuliers
- Téléopérateurs / Téléconseillers bancaires
- Fonctions supports (conformité, Audit, Juridique, Risques, Marketing)
- Gestionnaires de surendettement
- Toute personne concernée par l'octroi ou le contrôle des crédits à la consommation

### NIVEAU

Débutant

### PRÉ-REQUIS

- Aucune connaissance particulière

### FORMATIONS ASSOCIÉES

### FORMATEUR

Benjamin Nicoulaud

### DURÉE

2 jours

### FORMAT

journée

### PRIX

1 460 € HT

- Les droits et obligations du prêteur : obligation d'information des cautions et observation du fichier BdF
- La forclusion
- Identifications des évènements pouvant impacter la vie du crédit : perte d'emploi, divorce, décès, mise sous tutelle
- DÉTECTER LES DÉFAILLANCES POTENTIELLES ET ANTICIPER LES RESPONSABILITÉS
  - La défaillance de l'emprunteur : quelles responsabilités ?
  - La défaillance du prêteur : quelles responsabilités ?
  - La prévention du surendettement
    - Les conséquences d'un défaut de paiement (client / banquier)
    - L'octroi d'un délai de paiement comme solution amiable
    - Les grands principes d'une procédure de surendettement
    - Les obligations du banquier
  - Utilisation de la caution
  - Les sanctions du non respect de la réglementation  
*Cas pratique. Analyse de la jurisprudence*
- CONCLUSION